

Séance du conseil municipal : 16 novembre 2020 à 19h.

Date de la convocation : 9 novembre 2020

Membres présents : Mme CARDONA Corinne, Mme MATHIAS Anne-Laure, Mme BOUDOYAN Stella, M. FUGER Éric, Mme RIOU Evelyne, M. COUTEAU Philippe, Mme ZIMBOULAS Marie-Martine, M. MARQUET Jean-Baptiste, M. VIAL Jacques-Olivier, Mme LOPES Isabelle.

Membres excusés : M. JOLLY François (pouvoir à M. MICHEL Jean-Bernard), Mme LOUSTEAU Julie (pouvoir à Mme MATHIAS Anne-Laure), M. LOMBARD Alexandre (pouvoir à Mme CARDONA Corinne)

Membre absent : Mme PERRIER Carole

1/ Désignation secrétaire

M. Jean Baptiste MARQUET est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation PV du 21 septembre 2020

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3/ Contrat groupe prévoyance

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la souscription au contrat groupe CDG69 et Métropole de Lyon sur les risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1er janvier 2021 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents :

1/ agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions suivantes :

- Contre tous les risques, avec une franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire.

Le taux de cotisation s'élève à 6.30%.

L'assiette de cotisation correspond aux éléments de masse salariale suivants :

- Traitement brut indiciaire+ N.B.I. + l'indemnité de résidence

2/ agents affiliés au régime général (IRCANTEC) dans les conditions suivantes

- Contre tous les risques, avec une franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire.
- Le taux de cotisation s'élève à 1.00%.

L'assiette de cotisation correspond aux éléments de masse salariale suivants :

- Traitement brut indiciaire+ N.B.I. + l'indemnité de résidence

Le Conseil Municipal autorise l'autorité territoriale à signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.

Le Conseil Municipal approuve le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le cdg69 et autorise l'autorité territoriale à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe.

Les pourcentages de frais de gestion sont les suivants :

- ☐ Gestion agents CNRACL : 0.30%
- ☐ Gestion agents IRCANTEC : 0.20%

Accepté à l'unanimité.

4/ Epicerie L'EPIMONT:

Mme Le Maire indique que, suite au questionnaire proposé dans le Petit Poleymoriot, il y a eu 95 réponses (sur 460 familles), soit environ 20% des foyers de Poleymieux.

Les réponses se répartissent comme suit :

- 23% souhaitent moins de bio
- 37% demandent des produits moins chers
- 37% trouvent l'accueil un peu froid et le service un peu long
- 73% réclament une ouverture le dimanche matin et des plages horaires plus longues le soir
- 20 familles sont satisfaites de tout

Cadence de visite :

- 12 foyers viennent quotidiennement
- 41 hebdomadairement
- 28 occasionnellement
- 4 mensuellement
- 10 n'y vont plus

Madame le Maire a remis les questionnaires aux dirigeantes de l'Epimont lors d'une rencontre. Celles-ci ont fait savoir, que dans un souci de maintenir leur équilibre familiale et de ne pas précariser leur emploi, elles ne souhaitent pas modifier leurs horaires d'ouvertures, ni rouvrir le dimanche matin.

Madame Cardona indique que l'Auberge propose, pendant le confinement et du fait de leur fermeture, la vente du pain et des viennoiseries le dimanche matin. Le premier dimanche (1er novembre) une cinquantaine de familles se sont déplacées et environ 100 baguettes ont été vendues.

5/ Société Protectrice des Animaux

Mme Le Maire rappelle que dans le cadre de l'article 211-24 du code rural, la commune a une obligation de fourrière animale.

La S.P.A. nous informe que les tarifs pour 2021 restent inchangés à savoir :
0.80€/an/habitant avec transports des animaux.

Accepté à l'unanimité

6/ Dons aux communes sinistrées dans les Alpes-Maritimes

Madame le Maire rappelle que le 2 octobre 2020 les Alpes Maritimes étaient violemment frappés par la tempête Alex. Les dégâts matériels sont très lourds. L'Association des Maires appelle à la solidarité des communes de France afin d'aider les associations locales

Le Conseil Municipal décide de verser 1 euro/habitant (soit 1037 euros) à l'association Départementale des Maires qui se chargera de répartir ce don aux différentes associations locales

Accepté à l'unanimité

7/ Vidéo protection et participation citoyenne

M.FUGER expose au Conseil Municipal que durant le mois d'octobre un certain nombre de cambriolages ont eu lieu sur la commune. Les dégradations et actes de malveillance se multiplient.

C'est pourquoi, M. FUGER et Mme CARDONA ont souhaité un rendez-vous avec la Gendarmerie Nationale afin d'avoir leur expertise et des solutions à apporter sur ces faits.

La Gendarmerie Nationale préconise la mise en place de vidéo protection pour la commune avec des caméras à chaque entrée du village et des caméras dans le secteur Mairie/Ecole. Cela correspondra à environ 10 caméras installées.

La mise en place de cet équipement est un cout important pour la commune (entre 50 000 et 60 000 euros HT) avec une subvention possible de la Région à hauteur de 50%.

Où l'exposé de M. FUGER, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire une demande de subvention auprès de la Région pour le financement de cette vidéo protection.

Mme Le Maire informe le conseil Municipal qu'une réunion publique se tiendra, dès que les conditions sanitaires le permettront, afin de mettre en place la « participation citoyenne » nouvelle appellation correspondant à Vigilance Voisins et ce afin de répondre au sentiment d'insécurité des Poleymoriots.

8/ Eclairage public :

Mme MATHIAS expose au conseil municipal que 300 points lumineux sont positionnés sur le village. Les réduire permet donc des économies, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, préserver les ressources naturelles et notre dépendance aux sources d'énergies importées. (pétrole, gaz, uranium...).

Mme Mathias indique que des travaux de réductions de consommation ont été engagés grâce à des dispositifs plus modernes et moins énergivores.

Mme Mathias informe le Conseil Municipal que Curis au Mont d'Or vient de prendre un arrêté supprimant l'éclairage public sur une partie de son territoire. Quincieux et d'autres communes en ont fait de même dans notre secteur et ailleurs.

Selon plusieurs études ; éteindre l'éclairage public de 5h à 7h par nuit, réduit de près de moitié la facture pour la commune.

Cependant, l'extinction des éclairages publics aura un coût pour la commune. Nous attendons ce chiffrage.

Mme Mathias rappelle que différentes lois vont dans le sens de la réduction de la pollution lumineuse :

2009 : le grenelle de l'environnement,

2013 : réduction des durées d'éclairages sur les façades, vitrines, et bureaux non occupés,

2015 : la loi sur la transition énergétique ;

2016 : loi sur la biodiversité.

L'éclairage public perturbe le bon fonctionnement physiologique et le rythme biologique de nombreux animaux nocturnes, ils deviennent également plus vulnérables face à leurs prédateurs. De même, pour les humains, la lumière intrusive la nuit perturbe le rythme naturel de notre organisme diurne.

Le débat s'ouvre.

Certains membres du Conseil municipal soulignent la dangerosité de ce dispositif pour les piétons et demandent si les passages piétons peuvent rester éclairés. Il y a la possibilité de mettre en place ce dispositif ou sur l'ensemble du village ou uniquement sur certaines zones

La Mairie doit se renseigner auprès du Sigerly, notre prestataire.

Il s'agit de mener une réflexion globale, les économies d'énergies sont dans l'air du temps.

Le Conseil Municipal décide de refaire un point lors de prochaines séances et souhaiterait que la réduction de l'éclairage public et la mise en place de la vidéo protection soient menés en concomitances.

9/ Point voirie

Mme MATHIAS informe le Conseil Municipal de son rendez-vous, sur site, avec les interlocuteurs voirie de la Métropole de Lyon.

- Infiltration d'eau chemin des Mésanges : un habitant à contacter la commune pour signaler un souci de fuite d'égout. Il semblerait qu'un pompage de puits serait déversé dans l'égout ce qui provoquerait un trop plein pour l'égout.

- Elargissement d'un virage route de la Roche : en cours d'acquisition de foncier afin de procéder à un élargissement du virage.

- Passages piétons RD73 : une demande de riverains a été faite pour créer un passage piétons dans le secteur du grand virage entre la mairie et le rétrécissement de la route de la Rivière.

- Arceaux vélos : 2 sites ont été identifiés pour accueillir des arceaux de vélos 3 places. Un sur le nouveau parking de la Mairie et un sur le parking du musée Ampère.

- Petit parking de la Mairie : il a été envisagé de mettre des plots escamotables sur ce

parking réservé à la Mairie et aux locataires du 66 Route de la Rivière. Cette solution nous est déconseillée du fait d'un entretien compliqué avec de multiples dysfonctionnements.

- Demande de stationnement sur le trottoir de la RD73 vers les feux des Gambins : il n'est pas possible de créer des places de stationnements car cette zone est un cheminement piéton.

- stationnement bas des montée des Chavannes : il est possible de créer une seule place supplémentaire car il faut laisser un accès fluide pour les maisons d'en face. Il y aura également un accotement meuble aménagé.

- Marquage au sol de deux « 30 km/h » : ce marquage sera effectué sur la RD 73 au niveau de la route des Gambins, entre les feux tricolores et le plateau surélevé.

- Secteur sentier du Puits :

Les coussinets montée des Chavannes ont été supprimés car ceux-ci provoquaient des nuisances sonores pour les maisons alentours, et des fissures apparaissaient sur une d'entre elles.

Un alternat sera créé en GBA au droit du 405 de la montée des Chavannes jusqu'au sentier du Puits pour ralentir les véhicules.

Un panneau « STOP » sera implanté au carrefour sentier du Puits et montée des Chavannes. Un miroir sera positionné en face du sentier du Puits sur la montée des Chavannes.

- Plantation en bord de voie, secteur milieu de la montée des Chavannes : éventuelle suppression et aménagement d'un vrai trottoir en cours de chiffrage.

- Cession de trottoir : le trottoir appartenant à M et Mme PINER doit être cédé à la Métropole.

- Lumière montée piétones vers le cabinet de kinésithérapies : il est proposé d'allumer cette montée par l'acquisition d'un candélabre solaire.

Mme CARDONA, dans un souci de sécurité et d'uniformité des différentes vitesses autorisées sur la commune, propose au Conseil Municipal de passer l'ensemble des voies de la commune à 30 km/h.

Après débat, le Conseil Municipal décide de passer les rues du village à 30km/h:

POUR : 9

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

Cette décision prendra effet le 1 er janvier 2021.

10/ Club Ado

Une réunion proposée par la Mairie et les jeunes de la commune s'est tenue le 14 Octobre. Des représentants du Conseil Municipal et 14 adolescents étaient présents.

L'échange a été positif. Il a été décidé de créer un club Ado avec l'association de la Graine au Vent.

Un cours de cuisine a été mis en place pour Halloween avec l'Auberge, les enfants étaient très contents de cette initiative.

D'autres seront mises en place au cours de l'année 2021 : soirée film, club de lecture...

Différentes associations du village proposeront des initiations à leur activité.